

Assemblée des délégués

Procès-verbal N°02/21

Date : 01.12.2021 – 08h00
Lieu : Conthey – Salle polyvalente
Présidence : M. Gilles Florey, président de l'assemblée des délégués

Présent(e)s :

Selon la liste des présences annexée au PV

Excusé(s) :

Bonvin Jean-Michel	Président, Commune d'Arbaz
Fragnière Frédéric	Président, Commune de Nendaz
Germanier Philippe	Conseiller communal, Commune de Conthey
Kempf Vincent	Urbaniste de Ville, Ville de Sion
Kenzelmann Pierre	Conseiller communal, Ville de Sierre
Lamon Anthony	Conseiller communal, Ville de Sierre
Marclay Raphaël	Conseiller communal, Ville de Sion
Pannatier Stéphane	Conseiller communal, Commune d'Ardon
Perruchoud Olivier	Président, Commune de Chippis
Salamin Laurence	Architecte de ville, Ville de Sierre
Sauthier Patrick	Chef d'arrondissement, SDM
Schmid Carole	Conseillère communale, Ville de Sion
Viaccoz Jean-Marie	Préfet, District de Sierre

Procès-verbal :

Gaëlle Aponte Fournier, Antenne Région Valais romand (ARVr)
Relecture et corrections : Arnaud Buchard, Agglo Valais central

Ordre du jour :

1. Accueil et approbation du PV 01/21
2. Mot de bienvenue de M. Pierre Berthod, président de l'association
3. Rapport du coordinateur sur les projets en cours
4. Projet d'agglomération de 5ème génération
5. Budget 2022
6. Nomination statutaire au sein du comité de direction et de l'organe de révision
7. Stratégie cantonale de transports publics : intervention de M. Vincent Pellissier
8. Divers et questions

Documents distribués en séance :

- Budget 2022 (20211108_AggloVSc_Budget_2022) transmis via e-mail en préambule
-

1. ACCUEIL ET APPROBATION DU PV 01/21

Gilles Florey accueille et remercie les participants pour leur présence lors de cette troisième assemblée des délégués de l'Agglo Valais central.

Il remercie également le président de la commune de Conthey pour la mise à disposition de la salle polyvalente permettant la bonne tenue de l'assemblée, et ce dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Gilles Florey nomme Léonard Evéquo, directeur-adjoint de l'Antenne Région Valais romand, comme scrutateur. Il stipule que les membres de l'assemblée ont préalablement reçu l'ordre du jour ainsi que le PV de la dernière rencontre organisée le 24 avril 2021 à Arbaz.

Il demande à l'assemblée si des modifications sont souhaitées sur ces différents documents.

En raison d'une obligation d'agenda de M. Vincent Pellissier, le point 7 « Stratégie cantonale de transports publics » de l'ordre du jour sera présenté au point 3.

L'ordre du jour ainsi que le PV 01/21 sont acceptés à l'unanimité.

2. MOT DE BIENVENUE DE M. PIERRE BERTHOD, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION

Gilles Florey passe la parole à M. Pierre Berthod, président du comité de direction.

Pierre Berthod revient sur la rencontre qui a eu lieu avec le Conseil d'État le lundi 29 novembre dernier au sujet des agglomérations. Il rappelle combien il est important de se donner les moyens d'avancer et de collaborer avec les différents partenaires et entités.

Le comité de direction, motivé à aller de l'avant, s'est réuni au cours de deux demi-journées, afin de construire une stratégie qui sera présentée lors de la prochaine assemblée des délégués, qui aura lieu le 1^{er} avril prochain.

Pierre Berthod remercie le coordinateur, Arnaud Buchard, pour tout le travail et le suivi administratif effectués, ainsi que l'Antenne Région Valais romand pour son soutien.

3. STRATEGIE CANTONALE DE TRANSPORTS PUBLICS : INTERVENTION DE M. VINCENT PELLISSIER

La présentation « Stratégie TP dans le Valais central » est remise en annexe du présent procès-verbal.

M. Vincent Pellissier aborde les axes suivants :

- Concept cantonal de la mobilité 2040 ;
- Trafic régional voyageurs – Financement ;
- Développement des lignes TRV 2020 – 2022 dans le Valais central ;
- Succès de l'utilisation des transports publics ;
- Révision de la Loi cantonale sur les transports publics.

Suite à la présentation, Philippe Varone demande la parole. Il remercie Vincent Pellissier pour sa présentation et rappelle que les communes ont inclus dans leurs budgets 2022 une réserve financière importante dans le cadre du développement futur du TRV, en cas de non prise en charge de ces coûts par l'OFT, et lui demande ce qu'il en est.

Vincent Pellissier indique que les signaux actuels du parlement fédéral sont positifs et que, jusque-là, les améliorations proposées ont toujours été prises en charge par l'OFT.

Sur ce sujet, Stefan Burgener indique également qu'une réponse de la part de l'OFT n'interviendra cependant pas avant l'été 2022.

Gilles Florey remercie Vincent Pellissier pour sa présentation.

4. RAPPORT DU COORDINATEUR SUR LES PROJETS EN COURS

Gilles Florey laisse la parole à Arnaud Buchard, coordinateur de l'Agglo Valais central, afin qu'il présente son rapport sur les projets en cours.

Arnaud Buchard rappelle que les activités de l'Agglo Valais central s'articulent autour de 4 axes principaux :

- Le dépôt régulier de projets d'agglomération ;
- Le suivi des mesures en lien avec les projets d'agglomération approuvés ;
- La coordination de projets en lien avec les transports publics et la mobilité douce (TP / MD) ;
- La réalisation d'un Plan Directeur intercommunal (PDi).

Suivi des mesures des projets d'agglomération

Sur les 80 mesures cofinancées qui ont été retenues dans les PA2 et PA3, 3 sont terminées, 11 sont en cours de réalisation et 25 sont à l'étude. Un tableau récapitulatif détaillé ainsi qu'un état des lieux chiffré se trouvent dans la présentation jointe au procès-verbal.

Arnaud Buchard insiste sur le fait que, sur la base de la planification actuelle des mesures, environ CHF 40 millions de cofinancements sont prévus de revenir aux mains des communes et du Canton d'ici à fin 2027.

Cela démontre bien que les 3 francs par habitant de cotisation alloués par les communes à l'Agglo Valais Central sont amplement rentabilisés via les soutiens financiers obtenus grâce au programme fédéral des agglomérations.

Transports publics (TP) : 3 axes de travail à l'échelle de l'Agglo Valais central

À l'échelle de l'Agglo Valais central, la thématique des transports publics est traitée selon 3 axes de travail :

- La centralisation de certaines tâches de gouvernance des transports publics ;
- La simplification et l'unification de la tarification des transports publics ;
- L'élaboration d'une planification stratégique de l'offre en transports publics.

Gouvernance des transports publics

Deux études, axées sur les réseaux urbains de l'Agglo Valais central (Sion et Sierre) ont été réalisées en 2021 dans le cadre de la gouvernance des transports publics :

- Étude réalisée par Éric Grasset sur les aspects liés à la centralisation de certaines tâches de gouvernance des TP au niveau de l'Agglo Valais central.
- Étude réalisée par la Heig-VD en lien avec un benchmark relatif aux coûts des principaux réseaux urbains romands.

Les résultats de ces études ont été présentés aux services techniques et aux politiques des villes concernées.

Il est ressorti de ces échanges que les tâches suivantes devraient logiquement être centralisées à l'échelle de l'Agglo Valais central :

- La planification stratégique des transports publics (vision intercommunale et fonctionnelle) ;
- L'unification et simplification de la tarification des transports publics ;
- La mise en place d'un concept commun de marketing et de communication, afin d'avoir une image forte des transports publics urbains (voire TRV) dans le Valais central.

Des réflexions sont actuellement en cours avec les villes de Sion et Sierre et le SDM, afin de mettre en œuvre ces différents éléments. Dans l'idéal, ceux-ci devraient intervenir lors du changement d'horaires de 2022.

Tarification des transports publics

Les résultats de l'étude réalisée avec le bureau Rapp-RGR ont été présentés aux principales entreprises de transport, ainsi qu'à l'Office Fédéral des transports (OFT).

La solution proposée n'a cependant pas convaincu les principaux protagonistes :

- Selon l'OFT, il n'est pas recommandé de mettre en place une communauté tarifaire « hybride » telle que présentée. Soit on garde le statu quo avec des améliorations ponctuelles de la tarification, soit on se dirige vers une vraie communauté tarifaire.
- Pour les entreprises de transport, il est déjà possible de voyager dans l'agglomération avec un seul billet. Néanmoins, des améliorations ciblées s'avèrent nécessaires à l'échelle de l'Agglo ;
- Avec la solution proposée, les CFF et RegionAlp craignent des résultats mitigés pour un travail administratif conséquent.

Suite à ces retours, deux solutions se dessinent :

- Réorienter le projet en se concentrant sur l'optimisation de la tarification de manière locale ;
- Poursuite des réflexions pour la mise en œuvre d'une véritable communauté tarifaire à l'échelle du Canton ou de l'Agglo Valais central mais avec la nécessité d'un soutien de la part du SDM.

Stefan Burgener explique que, selon différentes études menées par le Canton dans le Haut-Valais et dans le Chablais, la mise en œuvre d'une communauté tarifaire ne semble pas idéale. Ce mode de tarification est aujourd'hui fortement découragé par l'alliance Swiss Pass, les CFF et l'OFT.

Le Canton partage également ce point de vue et leur position au sujet des communautés tarifaires est claire. Stefan Burgener confirme, par contre, la volonté du SDM de collaborer afin de trouver la meilleure solution pour l'utilisateur.

Suite à une question de Philippe Varone, Stefan Burgener ajoute que plusieurs variantes de tarification sont actuellement en discussion avec, notamment, des propositions telles qu'un abonnement général Valais ou encore un concept de carte à valeur rechargeable.

Développement de l'offre en transport public

Une étude est en cours avec Citec afin de définir une vision stratégique et pour orienter les réflexions futures au sein de l'agglomération, en coordination avec le SDM pour le TRV et les villes pour le trafic urbain.

Les planches et le rapport final seront transmis aux communes début 2022 pour prises de connaissance et remarques éventuelles.

Arnaud Buchard remercie également le Canton et les communes pour leur collaboration dans la planification et la mise en œuvre de nombreuses améliorations sur le réseau TRV.

Celles-ci rentreront en vigueur lors du changement d'horaire de décembre 2021

Mobilité douce : appel d'offres pour un réseau de vélos en libre-service (VLS)

Afin de compléter les installations de vélos en libre-service (VLS) qui existent au sein des villes de Sion et de Sierre, il a été décidé de lancer un appel d'offres à l'échelle de l'Agglo Valais central.

Le groupe de travail « mobilité » de l'Agglo Valais central, en coordination avec les communes, a validé en novembre dernier le réseau qui sera mis au concours en février 2022.

Des emplacements seront situés sur 12 communes de l'agglomération pour un total de 240 vélos, dont 70% seront équipés d'assistance électrique. Cela permettra afin de créer un maillage dense assurant une bonne desserte ainsi qu'un lien fort entre l'est et l'ouest de notre agglomération.

Arnaud Buchard remercie également les communes pour leur réactivité sur ce projet.

La mise en service de ce réseau est prévue pour le printemps 2023.

Développement territorial : élaboration du Plan Directeur intercommunal (PDi)

Pour rappel, le Plan Directeur intercommunal est nécessaire, afin que les communes puissent se conformer à la législation en vigueur dans le cadre de la révision de leur PAZ.

L'échelle de l'Agglo Valais central avait été choisie par le CoPil en raison de l'existence d'un organe de coordination intercommunal, via l'association de communes. Il était également prévu que le projet de PDi serve de base pour l'élaboration du projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5). Le travail effectué par les communes dans le cadre du PDi ne sera donc plus à faire lors du démarrage du PA5.

Deux ateliers ont eu lieu avec les communes afin de définir une stratégie sur les thèmes principaux de notre PDi (gestion des zones d'activités, coordination transport et urbanisation, paysage et environnement). Cette stratégie sera soumise pour validation au CoTech et au CoPil en début d'année 2022. Si le calendrier initial est tenu, une approbation du PDi par le Conseil d'État est envisagée à l'automne 2022.

5. PROJET D'AGGLOMERATION DE 5EME GENERATION

Durant l'été 2025, l'Agglo Valais central va déposer un projet d'agglomération (PA5). Celui-ci sera analysé par Berne entre 2025 et 2027, pour des mesures qui seront mise en œuvre entre 2028 et 2032.

Le périmètre des communes ayant droit de bénéficier de subventionnements fédéraux (VACo) pourra être modifié par les agglomérations suite à une motion déposée auprès du Conseil National, pour autant que cette modification de périmètre soit de nature ponctuelle et démontre une cohérence spatiale.

La liste de nouvelles communes, qui doit être déposée pour le 1^{er} mars 2022 à la Confédération, sera soit acceptée dans sa totalité, soit refusée dans sa totalité.

Le comité de direction propose d'intégrer les communes de Nendaz, Salquenen, Mont-Noble, Lens et Icogne.

À noter que les communes de Crans-Montana et Veysonnaz sont déjà reconnues par Berne comme pouvant bénéficier de subventions dans le cadre de projets d'agglomération, et ont fait part leur souhait de nous rejoindre dans le cadre du PA5. Leur intégration à l'association Agglo Valais central sera discutée lors de notre prochaine assemblée des délégués.

Olivier Cottagnoud demande si la commune de Chamoson pourrait être intégrée. Arnaud Buchard explique que la cohérence spatiale serait difficile à justifier, étant donné que la commune est en train de réaliser un projet de PDi avec l'agglomération du Coude du Rhône. Le risque de voir la liste refusée dans sa totalité a donc poussé le comité de direction à ne pas proposer, en tout cas dans un premier temps, la commune de Chamoson.

Nicolas Mettan rappelle que la demande de modification du périmètre VACo sera soutenue par le Canton et que des discussions similaires existent du côté du Chablais et du Coude du Rhône. Il précise également qu'en cas de refus de la Confédération, il est important que ces communes participent tout de même aux réflexions liées au PA5.

Les délégués acceptent l'extension proposée pour le PA5.

6. BUDGET 2022

Arnaud Buchard présente le budget 2022.

Le président passe la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions et remarques.

Le budget 2022 est accepté à l'unanimité par les délégués.

7. NOMINATION STATUTAIRE AU SEIN DU COMITE DE DIRECTION ET DE L'ORGANE DE REVISION

M. Dany Défago, Président de la Commune de Vex, a annoncé sa démission du comité de direction. Gilles Florey le remercie pour son engagement.

Selon l'art. 12 des statuts, les membres du comité de direction sont nommés par l'assemblée des délégués et sont distincts de celle-ci. La composition du comité de direction doit refléter une juste représentation des régions géographiques et économiques de l'Agglo Valais central.

Sylvie Masserey Anselin, Présidente de la Commune de Chalais, est proposée pour la succession

Les délégués nomment à l'unanimité Sylvie Masserey Anselin comme nouvelle membre du comité de direction.

Selon l'art. 16 des statuts, le réviseur est nommé chaque année par l'assemblée des délégués.

La Fiduciaire des Alpes SA à Vétroz est proposée pour continuer à assumer cette fonction.

Les délégués valident à l'unanimité le maintien de la Fiduciaire des Alpes SA à Vétroz à la fonction de réviseur.

8. DIVERS ET QUESTIONS

Les délégués ne formulent aucune question ni remarque.

AGENDA

La prochaine **assemblée des délégués** se tiendra le 1^{er} avril 2022 dans la Commune de Noble-Contrée.

Gilles Florey remercie tous les participants ainsi qu'Arnaud Buchard pour son engagement au travers de son poste de coordinateur. Il adresse également ses meilleurs vœux en vue de la nouvelle année.

L'assemblée est levée à 09h40.

Conthey, le 01.12.2021 / GA

Gaëlle Aponte Fournier

Arnaud Buchard

Coordinateur de l'Agglo Valais central